

SIDEAL  
2 RUE DU COLLEGE  
27360 PONT SAINT PIERRE  
02.32.49.70.59

## CONVENTION D'ACCUEIL D'UNE CLASSE DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Entre L'école Primaire Louis Lemonnier représentée par la Commune de Franqueville Saint Pierre, agissant pour le compte de l'école,

Et Monsieur Guy DUPUIS, Président du SIDEAL, la collectivité d'accueil,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : OBJET

La présente convention précise les conditions d'accueil d'une classe de la commune de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE.

### Article 2 : CONDITION D'ACCUEIL

Le SIDEAL accueillera 1 classe de CP (22 élèves) chaque vendredi de 15H15 A 15H55 (horaires dans l'eau ; prévoir 10 à 15 minutes avant et après pour le déshabillage et rhabillage) à compter du vendredi 13 Septembre 2024 jusqu'au vendredi 08 novembre 2024 inclus, soit 7 séances.

La commune de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE assure son propre transport.

L'enseignant est responsable de son groupe, les maîtres-nageurs assurent la sécurité des élèves dans l'établissement.

Les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur de la piscine.

En cas d'arrêt technique des installations ou absence du personnel d'encadrement du SIDEAL, le SIDEAL préviendra l'école et ne facturera pas la ou les séances non dispensées.

### Article 3 : COUT ET FACTURATION

Le coût d'une séance est de 168,00 €.

La facturation sera établie pour la période de Septembre à novembre 2024 en décembre 2024.

Fait à PONT SAINT PIERRE le 3 Octobre 2024

Pour le SIDEAL,  
Le Président  
Guy DUPUIS

Le Maire  
(cachet et signature)

